

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES
chargée d'examiner l'objet suivant :
Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts
au nom du Forum Interparlementaire Romand (FIR) –
Le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons

La Commission thématique des affaires extérieures (ci-après la Commission) s'est réunie le 30 août 2011 à la Salle des Armoiries pour examiner l'objet susmentionné. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley et Claudine Dind ainsi que MM. Dominique Richard Bonny, François Brélaz, François Cherix, Frédéric Haenni, Pierre-Alain Mercier, Gabriel Poncet, Michel Renaud, Vassilis Venizelos, Eric Walther, Pierre Zwahlen, vice-président, et du rapporteur président soussigné. Mme Aliette Rey-Marion, MM. Denis-Olivier Maillefer et Michel Miéville étaient excusés.

La séance s'est tenue en présence de Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), et de Mme Chantal Ostorero, Directrice générale de l'enseignement supérieur (DGES). Mme Stéphanie Bédard, secrétaire de la Commission, s'est chargée de la prise des notes de cette séance. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leur précieuse collaboration aux travaux de la Commission.

1. Développement du postulat

En préambule, le président de la Commission donne la parole à la postulante qui rappelle l'origine du Forum Interparlementaire Romand (FIR) et en détaille les missions. Dans ce contexte, la question des hautes écoles au plan romand est, depuis longtemps, un sujet majeur. Au printemps 2011, le FIR y a consacré un de ses séminaires. Les débats ont montré la nécessité d'éclaircissements par rapport à ce qui est qualifié de "nébuleuse" par le FIR, s'agissant de l'organisation du système et de ses articulations. En particulier, le manque de vision globale des hautes écoles, l'organisation, les risques de doublons, la concurrence de plus en plus forte ont été relevés et une mise à niveau est désormais ressentie par les députés membres du FIR comme une nécessité, avec cette question en ligne de mire : comment bien contrôler du point de vue parlementaire ?

Les pistes pour répondre à ce besoin d'information sont diverses et, à ce stade, aucune n'est privilégiée. Elles pourraient prendre la forme d'un rapport annuel, de séances d'information régulières ou encore d'une commission ad hoc de la formation.

2. Position du Conseil d'Etat

La représentante du Conseil d'Etat souligne d'emblée que l'information aux députés est essentielle. Elle reconnaît que le système des hautes écoles est complexe à plusieurs niveaux

et que toute proposition à même d'optimiser le retour d'information vers et pour les députés serait la bienvenue.

Ceci étant posé, la Cheffe du DFJC s'étonne de certains constats du FIR, sachant que ce domaine des hautes écoles est particulièrement contrôlé par les parlements de Suisse romande. Elle se réfère à la CoParl et aux commissions de contrôle que celles-ci a permis d'instituer dans le cadre de l'enseignement : commission de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO, commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye. La Cheffe du DFJC évoque enfin le contexte fédéral qui voit les HES être contrôlées à 100% par la Confédération, même si les cantons participent à leur financement à hauteur de 75% !

3. Discussion générale

La postulante admet que les hautes écoles sont particulièrement bien contrôlées en Suisse romande. Elle insiste cependant sur la portée centrale de son postulat qui demande une vision globale pour le Parlement ainsi que des instruments de suivi. Elle rappelle que la future loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles (LEHE) aura des conséquences importantes au niveau des politiques publiques dans le domaine des hautes écoles.

Plusieurs membres de la Commission soutiennent cette proposition de vision d'ensemble, d'un "arrêt sur image" régulier de la totalité des actions – très nombreuses – menées dans ce domaine, permettant notamment de mieux comprendre les articulations entre les politiques de développement économique des différentes entités régionales et le réseau des savoirs que forme le système des hautes écoles. Certains membres souhaitent également qu'une telle idée facilite l'échange avec les acteurs du terrain.

D'autres se montrent sceptiques face à un rapport de plus comme outil de réelle information, face aux instruments parlementaires déjà existant. D'aucun regrette alors l'absence d'une commission thématique de la formation !

4. Conclusion

Au vote, la Commission thématique des affaires extérieures recommande à l'unanimité la prise en considération du postulat (*11_POS_252*) *Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom du Forum Interparlementaire Romand (FIR) – Le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons.*

Glion, le 1^{er} novembre 2011

Le rapporteur :
(signé) *Laurent Wehrli*